



BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Le 9 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de David GUILLOUX, suivant convocation transmise le vendredi 2 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : LE DORTZ Pascal, ZANOTELLI Christian, DUCLOS Nathalie, LE PARC Isabelle, LUCAS Nicole, GRAGNIC Luigi, GUILLOIS Guillaume, LEVENARD Sarah, FLEGEAU Andrée, GUILLOUX David, JEGOUZO Anne, LARGEAU Cathy, LE DAIN Josiane, PAUILLAC Dominique, SIMON Bartek

Excusé ayant donné procuration : JACQUES Laurent à DUCLOS Nathalie, FLEGEO-BRACHET Maryse à GUILLOUX David, JULIEN François à LUCAS Nicole

Absents : COURTEAUD Patrice

Secrétaire de séance : SIMON Bartek

2026-058 - INDEMNISATION DES PIÉGEURS DE RAGONDINS ET DU RÉFÉRENT FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des piégeurs de ragondins interviennent sur le territoire de la Commune de Berné à titre bénévole. Il en est de même pour le référent "frelons asiatiques" qui est sollicité régulièrement afin de vérifier la présence de frelons asiatiques et constituer le dossier de demande de financement (50% à la charge de Roi Morvan Communauté et 50% à la charge de la Commune).

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que ces interventions engendrent des frais de déplacements pour les différents intervenants et qu'il serait donc souhaitable de délibérer afin de leur accorder une indemnisation pour frais de déplacements.

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer,

- Décide d'accorder une indemnité pour frais de déplacements d'un montant annuel de 120 € à chaque piégeur de ragondins
- Décide d'accorder une indemnité pour frais de déplacements d'un montant annuel de 120 € au référent frelons asiatiques.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

ID : 056-215600149-20261009-582026-DE

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 9 octobre 2026

La présidence de séance,
David GUILLOUX

